



Construction d'une terrasse sans permis

Par **capone**, le **11/07/2009** à **23:31**

Bonjour, mon voisin a construit une terrasse a plus de 2 metre de hauteur sa terrasse donne sur les fenetres de ma maison (chambre et salon) cela gene ma tranquillité et il regarde tout le temps ce qu'il se passe chez moi que puije faire et a qui dois je m'adresser pour etre sur que sa construction est bien legal bien que la mairie est juste donneée un accord pour qu'il fasse un escalier et non pas une terrasse
en vous remerciant de votre reponse

Par **suyenbop**, le **12/07/2009** à **20:23**

consulter en Mairie l'autorisation de travaux de votre voisin.
si construction non conforme, la première chose à faire est de le notifier au Maire; il convient d'etre précis et rigoureux sur la forme.